

EPGE

**LE PROTECTIONNISME DANS LE MONDE**  
(USA, CHINE, RUSSIE, JAPON, CORÉE DU SUD, SINGAPOUR, AUSTRALIE, FRANCE ET UNION EUROPÉENNE)

**SYNTHÈSE COMPARÉE**

**Par Olivier de MAISON ROUGE**  
**Avocat – Docteur en droit**

*« Au sens large, le protectionnisme désigne toute forme d'intervention de l'État sur les échanges du pays avec l'extérieur, qu'il s'agisse de barrières à l'importation comme les droits de douane ou les restrictions quantitatives, ou d'aides à l'exportation comme les subventions »<sup>1</sup>.*

*« Le protectionnisme englobe toutes les dispositions ayant un impact sur le commerce extérieur d'un pays donné, non seulement les barrières tarifaires et non tarifaires, mais aussi les aides diverses, directes et indirectes, qui permettent à ce pays de résister à la pénétration des marchandises étrangères ou qui favorisent ses exportations »<sup>2</sup>.*

En général, les économistes parlent de protectionnisme pour désigner l'ensemble des mesures qui permettent de peser sur le commerce extérieur de l'Etat, d'une part en favorisant ses exportations et d'autre part en limitant ou en empêchant la pénétration de son marché intérieur par des marchandises étrangères.

\*

---

<sup>1</sup> Guillochon, Bernard. « I. Formes et ampleur du protectionnisme », Le protectionnisme. La Découverte, 2001, pp. 7-25.

<sup>2</sup>Définition provenant de l'encyclopédie en ligne Universalis <https://www.universalis.fr/encyclopedie/protectionnisme/>

	USA	CHINE	RUSSIE	JAPON	CORÉE DU SUD	SINGAPOUR	AUSTRALIE	FRANCE	UE
Déclinaison	« La cité sur la montagne »	« Le socialisme aux caractéristiques chinoises »	« La soumission au politique »	« Insularité et solidarité »	« Résilience économique et planification »	« La Cité-Etat »	« De la fermeture à l'ouverture »	« Du modèle étatique au laisser-faire »	« libre-échange et libre concurrence »
Généralités	<p>Après s'être concentrés sur le développement industriel et financier au sortir de la guerre de sécession, la fin de la seconde guerre mondiale a projeté les USA sur la scène internationale, presque malgré eux.</p> <p>Modèle affirmé et prôné du libéralisme, véhiculé par les instances « alliées » (OCDE, OMC, ONU, ...), les USA pratiquent en réalité un fort protectionnisme, fidèles à leur tradition originelle.</p>	<p>Après des périodes alternées d'expansion et de fermeture (dynastie Ming), la Chine a été au 19<sup>ème</sup> siècle au cœur de conquêtes et dominations d'autres nations (Europe, Japon).</p> <p>Poussée à l'ouverture, ayant feint l'adhésion aux principes de l'OMC, la Chine entretient un fort protectionnisme étatique, local et culturel.</p>	<p>La (géo)politique et la sécurité de l'empire passent avant l'économie, qui reste soumise à l'autorité centrale (interventionniste).</p> <p>Economie essentiellement assise sur la production de matières premières (dépendance aux marchés et aux accès).</p> <p>Forte impulsions sur l'économie</p>	<p>Modèle insulaire de solidarités économiques et participations croisées favorisant l'expansion et le développement économiques des entreprises nippones.</p> <p>Irrigation culturelle et par la connaissance technologique.</p> <p>Fort patriotisme économique et discipline industrielle.</p>	<p>Jadis « royaume ermite » fermé à l'extérieur, la Corée du Sud a évolué au 20<sup>ème</sup> siècle vers un modèle de libre-échange international, teinté de protectionnisme ancestral.</p>	<p>Ville-état, Singapour jouit d'un territoire réduit.</p> <p>Dominée par le Royaume-Uni, Singapour s'est émancipée et a joué de son <i>soft-power</i>, pratiquant l'attraction financière.</p>	<p>Très longtemps convertie au protectionnisme, l'Australie s'est « mondialisée » au détour des années 1970.</p>	<p>Désormais « grande moyenne puissance », la France appartient à la plus importante zone commerciale mondiale.</p> <p>Elle jouit de nombreux qu'un long héritage historique lui permet encore de faire valoir (poste permanent ONU, armée, luxe, patrimoine culturel, R&amp;D, ambassades, fleurons internationaux, industrie automobile, ...).</p>	<p>Du noyau dur énergétique, l'Europe a muté en structure fédéraliste, quasi-état, sans véritable stratégie économique d'indépendance.</p> <p>L'Euro n'est pas une monnaie internationale.</p> <p>Davantage suiviste et alignée que puissance économique, bien qu'étant la première zone</p>

			numérique.  Souci d'autosuffisance alimentaire et agricole accentué depuis la crise ukrainienne.						commerciale mondiale.
<b>Historique</b>	Après des années d'oscillation entre ouverture (démocrates) et protectionnisme (républicains), d'abord limité au continent américain, les USA ont connu une expansion extérieure après 2 <sup>de</sup> guerre mondiale.  Depuis 1991 « gendarme du monde ». Chantre du libre-échange, les USA ont toutefois érigé de nombreuses normes non tarifaires et un fort protectionnisme des états fédérés.	Etat marqué depuis fort longtemps par une bureaucratie prégnante, la Chine, longtemps conquérante, s'est vue dominée par ses voisins (Japon) et les européens (suite à la guerre de l'Opium).  Après 1949, la Chine fut marquée par le collectivisme, qui mutât en « économie socialiste de marché » sous Deng Xiaoping. Ce fut la	Collectivisme soviétique (économie planifiée) de 1917 à 1991 ( <i>Gosplan</i> et autosuffisance au sein du camp du « pacte de Varsovie »).  Puis conversion brutale au libéralisme (privatisations populaires) ayant conduit à une reprise en main du Kremlin (depuis 1998) via des secteurs stratégiques	Economie insulaire, qui a connu la révolution industrielle et favorisé la création de trusts ( <i>Zaibatsu</i> ).  Après l'expansionnisme armé de la seconde guerre mondiale, le Japon a été soumis aux dogmes pacifiques (et démantèlement des <i>Zaibatsu</i> ) et a porté son effort sur son développement intérieur et la conquête des	Longtemps disputé entre Chine et Japon, dont elle a subi tour à tour la domination, enserrée dans une péninsule, la Corée a été longtemps fermée et autonome.  Cet isolationnisme et cette politique d'autosuffisance a favorisé la création de trusts ( <i>Chaebols</i> ).  Après l'ouverture imposée par les USA à partir de 1950, ces structures ont été	Territoire ramassé, mais plaque tournante, Singapour a longtemps été dominée par le Japon, puis le Royaume-Uni dont elle a été une colonie.  Après l'indépendance (post 1945), Singapour a été régie par les principes communistes de planification.  Elle s'est depuis lors ouverte au libéralisme, en tant que comptoir	Passée de la fermeture (contrôle des populations, contrôle des marchandises, ...), l'Australie s'est engagée dans la mondialisation dans les années 1970, en rompant avec ses traditions, tout en érigeant des normes détournées en matière d'environnementale, sanitaire, ...  Son économie est essentiellement agricole et minière.	Après des années de colbertojacobinisme, en passant par le plan hérité de l'après-guerre, et la politique industrielle du général De Gaulle, la France s'est convertie depuis les années 1990 au modèle libéral.  Libéralisme forcé sous l'égide de l'Union européenne qui conduit à la désindustrialisation et aux règles anticoncurrentielles contre la création de nouveaux	Façonnée autour du noyau industriel lotharingien, héritée de la CECA, l'Europe a vu sa construction s'accélérer en 1992, pour davantage de fédéralisme dans tous les domaines. Cela s'est traduit par un libéralisme dicté par l'OMC, une lutte contre les concentrations et une déflation des

	<p>Donald Trump (depuis 2017) ramène aux guerres commerciales et se concentre sur le marché intérieur (nationalisme économique).</p>	<p>création des 4 FTZ (zones de libre-échange), où la Chine s'approprie les technologies via des règles de transfert, et mène des actions concentrées dirigées vers l'exportation.</p> <p>Aujourd'hui, le plan « Made in China 2025 » (MIC 2015) porte les ambitions numériques et d'indépendance technologique de la Chine.</p>	<p>d'Etat et souveraineté économique.</p>	<p>marchés extérieurs par la technologie par une solidarité systémique.</p>	<p>en mesure de se projeter à l'extérieur et de rivaliser dans le commerce international, centrées sur les technologies.</p>	<p>commercial maritime et financier (dont la finance islamique).</p> <p>Singapour se développe désormais dans le numérique (<i>the future economy</i>).</p>		<p>fleurons).</p>	<p>prix poussant aux délocalisations.</p>
<b>Organes</b>	<p>Conseil de sécurité nationale (<i>National security concil</i>).</p> <p>DARPA (militaro-industriel).</p> <p>CFIUS (contrôle des investissements étrangers).</p> <p>SEC (contrôle des sociétés cotées).</p> <p>DOJ (Ministère de</p>	<p>MIILT (ministère industrie et TIC).</p>	<p>/</p>	<p>MITI.</p> <p>JETRO (export).</p>	<p>/</p>	<p>EDB.</p> <p>IES.</p>	<p>ACCC.</p>	<p>DGA.</p> <p>SGDSN.</p> <p>SISSE (MINEFI, ex DIIE).</p>	<p>JEDI.</p>

	la Justice). USTR.								
<b>Date adhésion OMC</b>	1995	2001	2012	1995	1995	1995	1995	1995	1995
<b>Mesures et normes non tarifaires (source OMC)</b>	5.805 <i>Buy American act</i> (1933)	2.733	365	1.740	1.795	268	954	267	2.281
<b>Subventions à l'exportation (nombre de mesures – source OMC)</b>	13	/	/	/	/	/	6	/	20
<b>Contrôle investissements étrangers / Mesures et secteurs protégés</b>	<i>Foreign investment and national security</i> – CFIUS (2007) / Normes phytosanitaires. Règles fédérales confinant au protectionnisme	Contrôle renforcé des investissements étrangers au nom de la sécurité économique. / Maquis administratif.	Accueil IDE via joint-venture (AOZT) / Régime de certification des produits à l'importation. Obstacles	Contrôle des participations depuis 1970 / Quotas et licences d'état dans certains secteurs industriels (aluminium,	Ouverture aux investissements étrangers dans les années 1960. / Choix sectoriels, aides à l'export, soutiens aux <i>Chaebols</i> , forte imbrication	1961 : créations de zones franches industrielles financées et encouragement des capitaux étrangers. / Contrôle import	Années 1970 ouverture aux capitaux étrangers. / Après 1970, baisse des droits de douanes, mais préservation de	Contrôle des investissements étrangers dans certains secteurs (défense, énergie, numériques, transports, ...). Soumis à autorisation. / /	Contrôle des investissements étrangers par secteur. / Règles de non-concurrence (anti trust) et libre

	local.	Limitations bureaucratiques obscures. Quotas. Subventions opaques.  Joint-venture et transferts de technologies étrangères.	administratifs . contrôles normatifs.	pétrole, automobile). Contrôle des prix et subventions à l'exportation au profit de société ad hoc ( <i>Sogo Shosha</i> ).  Standards imposés à l'importation.	public/privé, protectionnisme culturel (quotas).	sectoriel : IMDA : produits culturels AVA : alimentation HSA : santé et sciences.	certaines secteurs (luxe, transports, mines, défense) et érections de normes sanitaires, écologiques et locales (Système complexe de licences d'importation) Quotas culturels.	Règles de non-concurrence (anti trust) et libre circulation des biens, personnes et capitaux. Privatisations et suppression des subventions.	circulation des biens, personnes et capitaux. Suppression des subventions.
<b>Règlementation en matière de cyber souveraineté</b>	<i>Privacy act</i> <i>Patriot act</i> (2001), <i>Freedom act</i> (2015) <i>Cloud act</i> (mars 2018)	Loi de 2017 de cybersécurité (protection des données personnelles) et contrôle Internet.	Loi 242 FZ (2015) obligeant la localisation des données.	Protection des données personnelles (accord UE de transfert). Contrôle données biométriques.	Loi de protection des données personnelles et autorité de contrôle.	?	Loi de protection des données personnelles.	Loi informatique et libertés (1978). Loi Godfrain (1988). Loi du 23 février 2018.	Directive NIS du 6 juillet 2016. RGPD (avril 2016). Règlement eldas (2014).
<b>Loi de protection des secrets d'affaires (informations stratégiques)</b>	<i>Cohen act</i> (1996) Le titre 18 USC sections 1831 à 1839 sanctionne : • le vol de secrets d'affaires au profit d'un autre Etat (15 ans +	Depuis 1997, la loi pénale (article 219) sanctionne l'atteinte aux secrets de fabrique. Outre des peines pénales, la loi prévoit des amendes de	Article 151 du Code d'instruction criminelle de la Fédération de Russie (2012). l'article 276 du Code pénal (espionnage)	La loi du 15 juin 1991 régleme les secrets d'affaires.  La loi du 19 mai 1993 régit la concurrence déloyale.	Lois de 1991 (protection pénale et civile)	?	Protection judiciaire ( <i>common law</i> )	Loi du 30 juillet 2018 (protection civile)	Directive du 8 juin 2016

	<p>500.000 USD)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le vol de secrets d'affaires au profit d'un tiers (10 ans + 250.000 USD)</li> </ul> <p><i>Defend trade secrets act (2016)</i></p>	<p>500.000 à 2.500.000 RMB.</p> <p>La loi du 2 septembre 1993 protège contre la concurrence déloyale.</p>							
<b>Services de renseignement</b>	<p>Conseil de sécurité nationale (<i>National security concil</i>). + <i>Intelligence community</i> (sous l'autorité du <i>Director of central intelligence</i>) :</p> <p>NSA. NIMA. CIA. FBI. DEA. US Secret service.</p>	<p><i>Tewu</i> (département des affaires spéciales) <i>Qingbao</i> (renseignement militaire) <i>3<sup>ème</sup> département</i> (renseignement électronique) <i>Diaochabu</i> (organe de renseignement du PCC)</p>	<p>AFB (agence fédérale) FSB GRU</p>	<p><i>Naicho</i> (office central) <i>Johohonbu</i> (renseignement militaire) <i>Gaimusho</i> (affaires étrangères) <i>JETRO</i> (renseignement économique)</p>	<p>NIS (National Intelligence Service). DSC ( Defense Security Command).</p>	<p>?</p>	<p><i>Office of National Assessment (ONA)</i> <i>Australian Security Intelligence Organization (ASIO)</i> <i>Australian Secret Intelligence Service (ASIS)</i></p>	<p>CDSN. SGDSN. DGSE. DGSI (contre-espionnage éco : section K). DRSD (sécurité militaire). TRACFIN. Douanes.</p>	<p>/</p>
<b>Fonds souverains / Fonds stratégiques</b>	<p>/ <i>In-Q-Tell Carlyle</i></p>	<p><i>Silk Road fund.</i> <i>National social security fund.</i> <i>Chine Invest corporation (CIC).</i></p>	<p><i>Russian Direct Investment Fund (RDIF)</i></p>	<p>GIPF</p>	<p><i>Korea Investment Corporation</i></p>	<p>GIC. TEMASEK.</p>	<p><i>Queensland investment corporation (QIC).</i> <i>Defense innovation Hub.</i></p>	<p>FSI (devenu BPI) CDC Capital International</p>	<p>/</p>

		SAFE investment company.					<i>Next generation technologies hub. Cooperative Research Center</i>		
<b>Evolution :</b>	<p>Nationalisme économique (Trump).</p> <p>Perte relative d' l'hégémonie mondiale, renforcé sur sphère d'influence anglo-saxone et Europe.</p>	<p>Puissance en voie d'affirmation et de leadership depuis 2018.</p> <p>Programme MIC 2025 en cours (10 secteurs prioritaires).</p> <p>Accusée d'avoir trompée l'OMC.</p>	<p>Orientation vers Asie après « piège Ukrainien » qui détache de l'Europe (sanctions).</p> <p>Accentue son réseau d'exportation gaz/pétrole.</p>	<p>Intégré au système de libre-échange, le Japon subit la rivalité de son voisin chinois qui étend son influence sur la zone asiatique.</p> <p>Cherche en parallèle à s'émanciper de la tutelle occidentale.</p>	<p>Après avoir longtemps été un pays fermé, la Corée du Sud appartient aux tigres asiatiques, émergents de la décennie 2000.</p> <p>Il y demeure un fort protectionnisme culturel.</p>	<p>Après être devenue une place financière, Singapour se convertit aux nouvelles technologies sur lesquelles elle bâtit sa puissance économique en devenir.</p>	<p>Dans le respect de ses traditions, l'Australie a su bâtir une doctrine crypto-protectionniste à travers l'écologie.</p>	<p>Entre désindustrialisation, d'un côté, et <i>start-up nation</i>, de l'autre, la France dispose de grands atouts (tourisme, Francophonie, R&amp;D, réseau diplomatique, etc) qu'elle ne parvient pas à faire valoir dans la compétition internationale.</p>	<p>A la croisée des chemins, entre dogmatisme libéral sous influence US, socialisme nordique et « populisme économique. » du Sud.</p>